

Directive sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG)

Avril 2026

1. Préambule

Le Cégep Marie-Victorin reconnaît que l'intelligence artificielle générative (IAG) constitue un levier d'innovation, d'efficacité et d'amélioration des pratiques professionnelles et pédagogiques. Son intégration doit toutefois se faire dans un cadre responsable, éthique et sécuritaire, respectueux des lois, des obligations gouvernementales et des valeurs institutionnelles.

La présente directive encadre l'utilisation des systèmes s'appuyant sur l'IAG par la communauté du cégep. Elle vise à assurer une utilisation alignée avec la mission éducative, à préserver la crédibilité de l'institution et à protéger les renseignements personnels, les données confidentielles et les informations institutionnelles.

2. Objectifs

La directive poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une utilisation responsable, rigoureuse et sécuritaire des systèmes d'IAG ;
- Garantir la conformité aux exigences légales, réglementaires et gouvernementales applicables ;
- Protéger les renseignements personnels, confidentiels et stratégiques ;
- Encadrer les usages autorisés, restreints ou interdits selon le niveau de risque ;
- Maintenir une supervision humaine et le jugement professionnel dans l'ensemble des usages ;
- Soutenir la formation, la sensibilisation et la responsabilisation à l'égard de l'utilisation de l'IAG de la communauté collégiale.

3. Principes directeurs

Toute utilisation de l'IAG repose sur les principes suivants :

- Exploration encadrée : l'IAG est un outil d'appui et ne se substitue jamais au jugement humain ;
- Rigueur et exactitude : tout contenu généré doit être validé, corrigé et assumé par la personne utilisatrice ;
- Gestion des biais et des hallucinations : les limites et risques des systèmes d'IAG doivent être reconnus et mitigés ;
- Contrôle humain : toute personne demeure responsable des décisions, des contenus et des impacts ;
- Transparence et intégrité académique, professionnelle et scientifique.

4. Définitions

- **IAG (Intelligence artificielle générative)** : Ensemble des techniques permettant de générer du contenu à l'aide d'algorithmes et de mégadonnées, sous forme de texte, image, son ou vidéo.
- **Données numériques gouvernementales (DNG)** : Données créées, collectées, utilisées ou conservées par le cégep, incluant des renseignements confidentiels ou personnels.
- **ÉFVP** : Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, exigée dès la conception d'un projet d'IAG et actualisée tout au long de son cycle de vie.
- **Supervision humaine** : Interventions faites par une personne qualifiée pour contrôler, valider ou corriger l'usage ou les résultats d'un système IAG.

5.1 Usages autorisés

Sous réserve du respect des principes ci-dessus et des politiques institutionnelles applicables, les usages suivants sont autorisés :

- Recherche d'information à partir de sources publiques, avec validation indépendante ;
- Aide à la rédaction, à la révision linguistique, à la traduction ou à la synthèse, sans divulgation de renseignements sensibles ;
- Génération d'idées, de scénarios, de plans de formation ou d'activités pédagogiques ;
- Production de matériel pédagogique ou de soutien issu des contenus libres de droits ;
- Production d'éléments visuels d'inspiration, dans le respect du droit d'auteur et des pratiques institutionnelles.

Annexe 1 : tableau avec exemple de cas d'usage – pour plusieurs de ces usages, certaines conditions s'appliquent. Les conditions sont spécifiées dans le tableau en annexe. La validation humaine demeure une condition de base pour toute utilisation de l'IA.

5.2 Usages interdits

Les usages suivants sont formellement interdits :

- Confier à un système d'IAG la rédaction intégrale de documents officiels, d'analyses, de recommandations ou de rapports décisionnels ;
- Transmettre à un système d'IAG des renseignements personnels, confidentiels, stratégiques ou non publics ;
- Recourir à l'IAG pour des décisions automatisées ayant un impact sur les personnes sans intervention humaine ;
- Produire ou diffuser du contenu trompeur, faux ou susceptible d'induire en erreur ;
- Transcrire ou analyser des réunions ou échanges internes sans autorisation explicite et conforme.

6. Gouvernance et encadrement

La gouvernance et l'encadrement sont assurés par le comité d'innovation numérique (CIN) et le comité de direction. Les règles de gouvernances sont discutées, proposées et analysées par le comité CIN. Le comité de direction est l'autorité qui peut autoriser l'utilisation d'un système d'IAG. Ils ont comme mandat de mettre en place :

- Une liste des systèmes et usages autorisés, mise à jour périodiquement ;
- Un registre institutionnel des projets, systèmes et usages significatifs d'IAG ;
- Des mécanismes d'analyse de risques, incluant l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée lorsque requis ;
- Des règles d'approbation pour les projets, acquisitions et usages à risque ;
- Des activités de formation et de sensibilisation obligatoires ou ciblées.

7. Responsabilités

Les personnes utilisatrices sont responsables :

- Du respect de la directive et des politiques applicables ;
- De la validation et de l'exactitude des contenus générés ;
- Du signalement rapide de toute erreur, incident ou risque à la direction des technologies de l'information.

La direction des technologies de l'information assure la mise en œuvre, le suivi, la mise à jour de la directive.

8. Entrée en vigueur et révision

La présente directive entre en vigueur à la date de son adoption par le comité de direction. Elle est révisée au besoin afin de tenir compte de l'évolution des technologies, du cadre réglementaire ou des pratiques institutionnelles.

Annexe 1 – Exemples de cas d’usage

Personnel administratif

Les exemples présentés visent à illustrer certains types d’utilisation possible de l’intelligence artificielle générative dans les activités administratives d’un établissement. Ils ne constituent pas une liste exhaustive des usages permis ni des directives opérationnelles détaillées. Leur objectif est de soutenir la compréhension générale des contextes dans lesquels ces outils peuvent être utilisés avec prudence, ainsi que des situations où une attention particulière ou un encadrement supplémentaire peut être requis.

Secteur	Cas d’usage	Exemple concret	Niveau de risque	Statut suggéré	Explications et/ou conditions
Direction	Préparer un plan de rencontre	Générer un ordre du jour	Faible	Permis	Aucun renseignement sensible
Direction	Brouillon de note interne	Préparer une première version d’un message aux équipes	Modéré	Permis sous conditions	Validation humaine avant diffusion
Communications	Reformulation	Réécrire un texte public en style plus clair	Faible	Permis	Vérification du ton et de l’exactitude
Communications	Rédaction d’un communiqué	Créer un brouillon de communiqué institutionnel	Modéré	Permis sous conditions	Validation par les communications

RH	Affichage de poste	Générer une première version d'offre d'emploi	Modéré à élevé	Permis sous conditions	Vérification de biais, inclusion, conformité RH
RH	Analyse de candidatures	Comparer des CV nominatifs	Élevé	Interdit	Présence d'informations personnelles, biais
Registrariat	Réponse à une question générale	Générer une réponse générique sur les procédures d'inscription	Faible	Permis	Aucun dossier individuel
Registrariat	Traitement d'un dossier étudiant	Résumer le dossier d'un étudiant nommé	Élevé	Interdit	Données personnelles, confidentialité
Affaires étudiantes	Préparer une FAQ	Générer des réponses générales sur des services	Faible	Permis	Révision humaine
Affaires étudiantes	Analyser une plainte nominative	Résumer un dossier de plainte avec noms	Élevé	Interdit	Protection des renseignements personnels
Finances	Reformuler une procédure	Clarifier une procédure de remboursement	Faible	Permis	Validation fonctionnelle
Finances	Analyser données budgétaires non nominatives	Résumer des tableaux agrégés	Modéré	Permis sous conditions	S'assurer de l'absence de données sensibles

Approvisionnements	Plan de cahier des charges	Générer une structure de document	Modéré	Permis sous conditions	Révision par la personne responsable
Approvisionnements	Clauses contractuelles	Proposer des clauses de contrat	Élevé	Soumis à approbation	Validation juridique obligatoire
Technologie de l'information	Résumer une documentation technique publique	Produire un aide-mémoire	Faible	Permis	Vérification technique
Technologie de l'information	Soumettre des journaux contenant des données sensibles	Coller des journaux non filtrés dans un outil externe	Élevé	Interdit	Risque sécurité/confidentialité
Secrétariat général	Brouillon de procès-verbal	Structurer des notes de réunion	Modéré	Permis sous conditions	Révision et approbation officielles
Juridique / gouvernance	Interprétation d'une loi	Demander une analyse juridique finale	Élevé	Interdit	L'IA ne remplace pas l'avis juridique
Archives / gestion documentaire	Résumé de règle de conservation publique	Préparer une synthèse interne	Faible	Permis	Validation selon règles internes
Service aux ressources humaines	Réponse à un cas disciplinaire	Générer une lettre nominative avec faits sensibles	Élevé	Interdit	Validation juridique/RH et outil autorisé seulement

Personnel enseignant

Les exemples présentés visent à illustrer certains types d'utilisation possible de l'intelligence artificielle générative dans un contexte d'enseignement. Ils ne constituent pas des directives pédagogiques détaillées et doivent être interprétés de manière générale afin de tenir compte de la diversité des disciplines, des approches pédagogiques et des programmes d'études offerts dans le réseau collégial. Dans tous les cas, l'enseignante ou l'enseignant demeure responsable du contenu pédagogique, des activités d'apprentissage et de l'évaluation des personnes étudiantes.

Activité	Cas d'usage	Exemple concret	Niveau de risque	Statut suggéré	Conditions ou précautions
Préparation de cours	Génération d'idées pédagogiques	Générer des idées d'activités pédagogiques ou de discussions	Faible	Permis	Validation par la personne enseignante
Préparation de cours	Structuration de contenu	Générer un plan de cours ou une structure de séance	Faible	Permis	Ajustement selon les objectifs pédagogiques
Préparation de matériel	Reformulation pédagogique	Reformuler un texte pour l'adapter au niveau collégial	Faible	Permis	Vérification de l'exactitude
Préparation de matériel	Création d'exemples	Générer des exemples illustrant un concept	Faible	Permis	Validation du contenu pédagogique
Préparation de matériel	Traduction pédagogique	Traduire des consignes ou du matériel pédagogique	Faible	Permis	Révision linguistique
Conception d'évaluations	Génération d'idées de questions	Générer des exemples de questions d'examen ou de quiz	Modéré	Permis sous conditions	Vérification de la pertinence et de l'équité

Conception d'évaluations	Création de mises en situation	Générer des scénarios fictifs pour des études de cas	Modéré	Permis sous conditions	Adapter au contexte pédagogique
Soutien à l'enseignement	Résumé de documents	Résumer des textes théoriques ou des articles scientifiques	Modéré	Permis sous conditions	Vérification de l'exactitude
Soutien à l'enseignement	Génération d'explications alternatives	Proposer différentes façons d'expliquer un concept	Faible	Permis	Ajustement pédagogique
Soutien aux personnes étudiantes	Aide à la préparation de matériel	Générer des exemples d'exercices supplémentaires	Faible	Permis	Validation par la personne enseignante
Encadrement pédagogique	Génération de rétroaction générale	Proposer des modèles de commentaires génériques	Modéré	Permis sous conditions	La personne enseignante demeure responsable de la rétroaction
Encadrement pédagogique	Clarification d'instructions	Reformuler des consignes de travaux pour plus de clarté	Faible	Permis	Révision avant diffusion
Recherche pédagogique	Exploration de sujets	Identifier des thèmes ou angles de discussion	Faible	Permis	Validation des sources
Recherche pédagogique	Synthèse de littérature générale	Résumer des tendances générales dans un domaine	Modéré	Permis sous conditions	Vérification des sources
Communications pédagogiques	Rédaction d'annonces	Générer un brouillon de message aux personnes étudiantes	Faible	Permis	Révision avant diffusion

Développement pédagogique	Conception d'activités	Générer des idées de projets ou d'exercices	Faible	Permis	Adaptation aux objectifs du cours
Utilisation en classe	Illustration de concepts	Utiliser l'IA pour générer un exemple ou un cas fictif	Modéré	Permis sous conditions	Explication des limites de l'IA aux personnes étudiantes
Utilisation en classe	Démonstration critique	Illustrer les limites ou les biais de l'IA	Faible	Permis	Approche pédagogique critique
Encadrement pédagogique	Soutien méthodologique	Générer des exemples de structure de travail	Faible	Permis	Vérification et adaptation
Évaluation	Correction d'évaluation formative	Commenter la correction	Modéré	Permis sous conditions	Vérification humaine
Évaluation	Correction	Procéder à la correction à l'aide de l'IA	Élevé	Interdit	Cette tâche demeure une tâche réalisée par le personnel enseignant